

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 7 MAI 2013, A 20H00  
EN LA SALLE COMMUNALE DE L'HOTEL DE LA GARE**

\*\*\*\*\*

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 88 citoyennes et citoyens

A 20h03, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée. Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que des citoyennes et citoyens. Deux micros sont à disposition des intervenants. M. Daniel Tercier prie les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N°17 du 26 avril 2013, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen du village. Il salue les représentants de la presse. Tous les autres participants sont habilités à se prononcer.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- M. Jean-Philippe Scaiola, le Rialet 50
- M. Bernard Sudan, Route Principale 361
- M. Marc Progin, Rue de la Condémine 25
- M. Jérôme Giller, Route des Combes 53

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012
2. Comptes 2012 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2012 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Nomination d'un membre de la Commission financière
5. Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement
6. Désignation de l'organe de révision pour les années comptables 2013, 2014 et 2015
7. Modification des statuts du Triage forestier de la Sionge - Augmentation de la limite d'endettement
8. Adhésion à l'Association intercommunale "Sports en Gruyère"
9. Décision sur la demande d'étude d'instauration d'un Conseil général
10. Informations
11. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque et sont acceptés.

**Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012.-** Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal et sur le site Internet de la commune.

du 7 mai 2013

M. François Morand fait remarquer que ce procès-verbal est toujours mentionné "provisoire".  
Pour quelle cause ?

M. Daniel Tercier répond qu'il est provisoire jusqu'à son adoption par cette assemblée.

Aucune autre remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

**Tractandum 2.- Comptes 2012 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-** La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Pour 2012, le résultat de fonctionnement du Foyer St-Vincent est de Fr. 2'316.06 pour un total des produits Fr. 4'775'873.57 et des charges pour Fr. 4'773'560.51.

Concernant les charges, les détails suivants sont donnés :

Les comptes 2012 du Foyer St-Vincent sont établis sur la base de 40 lits médicalisés EMS. Lors de l'établissement du budget, les calculs ont été faits selon l'ancienne dotation, soit 38 lits médicalisés.

Salaires et charges du personnel : Dans le montant total des charges, les charges du personnels, sans les charges sociales, représentent Fr. 3'440'253.85, soit 72.06 % du total des dépenses.

Le foyer comptait 76 collaboratrices et collaborateurs et 6 étudiants en 2012.

Alimentation et boissons : Fr. 191'351.46

Une nouvelle fois, ce compte est en dessous du budget de 6.3 %, en raison des aliments plus attractifs dus aux négociations entretenues avec les fournisseurs.

Entretien et réparations de l'immeuble, des installations et véhicules : Fr. 53'333.--

Les principales dépenses, dans ces comptes, sont entre autres Fr. 3'011.30 pour le frigo, Fr. 8'502.75 pour les produits de nettoyages, Fr. 16'604.50 pour les contrats de maintenance.

Du côté des produits, les recettes atteignent Fr. 4'775'873.57.

Taxes et locations de logement des résidents : Fr. 4'105'585.75

Pour effectuer la comparaison avec le budget, il faut ajouter à ce montant les participations cantonales (Fribourg et Vaud) pour l'accompagnement.

Autres produits de prestations aux résidents : Fr. 233'287.50. Ce poste contient les repas des résidents EMS, soit 14'376 repas à Fr. 15.--.

Recettes de la cafétéria : Fr. 29'494.15 (2011 = Fr. 15'195.20). La différence provient essentiellement de la confection des repas de l'accueil extrascolaire pour Fr. 10'881.05.

Le résultat net de 2012 présente un excédent de produits de Fr. 2'313.06.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz de ses explications et donne la parole à la Commission financière.

du 7 mai 2013

M. Patrick Genoud donne connaissance du rapport de ladite commission :  
Foyer St-Vincent : comptes de l'exercice 2012

Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 8'770.82, les comptes présentent un excédent de produit de Fr. 2'313.06.

Sur la base du rapport du 3 avril 2013 de la fiduciaire Fiduconsult SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2012 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes du Foyer St-Vincent.

La parole n'est pas demandée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas requis. Les comptes 2012 du Foyer St-Vincent sont acceptés par main levée à l'unanimité.

**Tractandum 3.- Comptes 2012 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-** La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, responsable des finances.

### **Fonctionnement**

Le total des dépenses se monte à Fr. 9'869'658.87 et les recettes à Fr. 9'909'465.39. Le résultat de fonctionnement pour 2012 est un bénéfice de Fr. 39'806.52. Le résultat 2012 a permis de comptabiliser des amortissements supplémentaires de Fr. 308'977.30 qui correspondent au solde de la déchetterie et du parc informatique, et de la constitution d'une réserve d'environ Fr. 110'000.-- pour les places protégées de la protection civile et les routes forestières.

Dans ses explications suivantes, M. Paul-Henri Donzallaz se borne à présenter les comptes les plus significatifs, partant du fait que les comptes de fonctionnement et des investissements étaient en consultation au secrétariat communal et publiés sur le site internet communal.

<b>Administration</b>	Dépenses	Fr. 1'609'640.70
	Recettes	Fr. 1'044'181.75

Traitement du Conseil communal,  
jetons de présence et déplacements Fr. 96'396.55

Afin de comparer la charge qu'engendrent les autorités, ces 3 comptes ont été additionnés.

Frais de réceptions et délégations Fr. 11'030.15

Ce compte a été sollicité à plusieurs reprises, dont l'inauguration du véhicule du feu, l'inauguration du Foyer, la réception de M. Christian Levrat.

<b>Ordre public</b>	Dépenses	Fr. 477'491.60
	Recettes	Fr. 282'922.05

Frais de tutelle Fr. 26'380.85

Ce compte est mentionné afin d'informer qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une nouvelle loi d'organisation de la Justice de Paix est entrée en vigueur. Le district a bénéficié pendant

## du 7 mai 2013

cette année d'un moratoire pour la mise en application de celle-ci. Mais, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une charge de Fr. 30.-- par habitant devra être comptée, soit plus de Fr. 63'000.--. Cette somme servira à faire fonctionner un bureau pour les trois communes du bassin de la Sionge ainsi que Riaz, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz. Un groupe de travail planche actuellement sur la mise sur pied de ce service. Ces informations ne sont que provisoires. Des informations seront communiquées sur les résultats de toutes ces réflexions.

### Protection civile

Subsides versés à des abris privés Fr. 39'000.--

Les prévisions ont été établies pour 6 constructions de 3 personnes chacune, à raison de Fr. 1'500.--. Pour 2012, 26 nouvelles places PC ont été facturées.

La nouvelle répartition Etat-Commune transfère cette compétence de facturation au Service de la Protection civile à Fribourg. La prestation ne coûtera plus que Fr. 800.-- par place facturée.

<b>Enseignement et formation</b>	Dépenses	Fr. 2'603'696.95
	Recettes	Fr. 227'995.20

### Accueil extrascolaire

Fr. 101'870.55

La deuxième année d'activité confirme le réel besoin auprès des habitants de notre village. Ce service est victime de son succès. Pour preuve, une demande d'augmentation de l'effectif est pendante au Service de l'Enfance et de la Jeunesse à Fribourg. Les prévisions ont été établies sur une moyenne de 14 enfants par jour. En réalité, la fréquentation moyenne est proche de 22 enfants par jour. L'âge de "nos clients" étant majoritairement bas, le recours à des personnes supplémentaires s'est avéré nécessaire pour encadrer ce petit monde.

### Entretien et rénovation du complexe

Fr. 30'252.30

La Commune voue un soin particulier à maintenir ses immeubles en bon état. Pour le complexe, les travaux suivants ont été effectués :

Rénovation du foyer du chauffage : Fr. 7'927.20, entretien courant : Fr. 6'158.45, réfection du sol des douches : Fr. 2'904.10, remise en état des stores : Fr. 1'914.40, remplacement de la marquise du local du feu : Fr. 1'684.80, réparation des fenêtres de la salle des maîtres : Fr. 8'000.--.

<b>Culte, culture et loisirs</b>	Dépenses	Fr. 194'245.35
	Recettes	Fr. 5'060.40

### Sociétés à but culturel

Fr. 13'840.--

### Sociétés sportives

Fr. 9'250.--

<b>Transports et communications</b>	Dépenses	Fr. 596'048.25
	Recettes	Fr. 29'676.90

### Entretien des routes et éclairage

Fr. 34'621.80

Déblaiement, sablage et protection hivernale : Fr. 56'054.95, salaires pour l'entretien des routes : Fr. 142'877.30, salaires pour la neige Fr. 32'838.75.

Ces quatre comptes concernent l'entretien des routes et le déneigement hivernal. En les regroupant, cela permet de se rendre compte que, si certains ont dépassé le budget, en

## du 7 mai 2013

globalité, celui-ci est respecté. Cependant, les dures conditions de neige que nous avons eues cet hiver concerneront les comptes 2013.

Location des abonnements généraux CFF Fr. 25'514.--

La Commune a de nouveau rencontré un vif succès avec la vente des cartes journalières CFF. Seulement 48 cartes sont restées invendues sur 730 jours disponibles, soit 6.66 %. Le prix de la carte était de Fr. 38.--. En raison de l'augmentation des 2 abonnements mis à disposition, le prix a été porté à Fr. 40.--.

### **Protection et aménagement de l'environnement**

Dépenses		Fr. 974'599.35
Recettes		Fr. 811'989.55

Approvisionnement en eau Fr. 329'942.95

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %)

Sans le versement à la réserve de Fr. 97'406.05, le taux de couverture atteindrait 141.88 %.  
Au 31 décembre 2012, la provision se montait à Fr. 347'489.92.

Entretien et rénovation des installations Fr. 65'144.35

Figurent dans ce compte Fr. 16'253.-- pour une révision des hydrants et Fr. 8'832.-- de consommation électrique pour le pompage de la Moille. Les autres montants concernent Fr. 12'287.-- pour différentes adductions d'eau. Quelques réparations ont également été comptabilisées.

Protection des eaux Fr. 260'620.60

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %).

Sans le versement à la réserve de Fr. 93'216.60, le taux de couverture atteindrait 155.02 %.  
Au 31 décembre 2012, la provision se montait à Fr. 400'686.68.

Frais de ramassage et décharge Fr. 212'295.25

Entre 2011 et 2012, il a été constaté dans ce compte une augmentation de 17.5 % des frais de transport et de taxes de décharge.

Autorisations de construire Fr. 12'898.--

En 2012, 29 permis pour des immeubles ou villas et 35 permis pour des constructions de minime importance ont été délivrés.

### **Economie**

Dépenses		Fr. 87'929.20
Recettes		Fr. 47'693.30

Triage forestier de la Sionge Fr. 41'976.30

Les comptes du Triage bouclent l'année 2012 avec les montants suivants :  
Fr. 87'921.43 de bénéfice distribué aux membres (la part de Vuadens est de 47.74 %)

Le bois coupé l'année dernière se monte à 5'439 m<sup>3</sup>, y compris 2'050 m<sup>3</sup> de chablis.  
Le prix moyen était de Fr. 87.-- le m<sup>3</sup> vendu.

### **Finances et impôts**

Dépenses		Fr. 1'778'635.67
Recettes		Fr. 7'440'516.14

du 7 mai 2013

Pertes sur débiteurs Fr. 141'320.75

Un montant d'environ Fr. 95'000.-- de pertes a été comptabilisé en 2012. La provision pour pertes sur débiteurs se monte à Fr. 490'000.-- ou 26 % du total des débiteurs.

Impôts

Les principales rubriques de ce chapitre sont les suivantes :

- l'impôt sur le revenu	Fr. 4'112'576.70
- l'impôt sur la fortune	Fr. 339'045.95
- l'impôt sur le bénéfice	Fr. 141'317.75
- l'impôt sur les mutations	Fr. 299'444.45

Gérance de la fortune et des dettes-capitaux

Amortissements Fr. 330'945.--

Pour ce compte, la Commune reporte les amortissements fixés selon les autorisations d'emprunts que délivre le Service des Communes. Il avait été tablé sur la 1<sup>ère</sup> tranche d'amortissement pour le nouveau réseau d'eau qui n'a pas été retenu par le Service des communes, ce qui provoque une différence de quelque Fr. 65'000.--.

Evolution de la dette communale

Selon le tableau présenté à l'écran, la dette par habitant a évolué comme suit :

Fr. 2'201.92 en 2007, pour atteindre un pic de Fr. 3'579.58 en 2010 et retomber à Fr. 3'133.41 par habitant l'année passée.

<b>Immeubles</b>	Dépenses	Fr. 201'409.15
	Recettes	Fr. 158'739.--

Entre autres, les travaux suivants ont été affectés aux immeubles en 2012, soit :

Le Manoir : Fr. 4'934.65 pour le chauffage et Fr. 2'059.05 pour l'éclairage de la cage d'escalier

Chalets et alpages :

Les Portes d'en Haut : réfection du plancher pour Fr. 1'454.40.

Les Portes d'en Bas : nouvelle alimentation en eau pour Fr. 4'621.--

Cabane des Joux Derrières : réparation du toit et assainissement pour Fr. 6'650.--

Café de la Gare : Entretien pour Fr. 1'269.85, chauffage pour Fr. 7'452.--, électricité, travaux de peinture et nettoyage effectués par notre personnel.

Compétences du Conseil communal Fr. 36'657.10

Deux factures payées, non prévues au budget, apparaissent dans ce compte, dont Fr. 5'000.-- pour l'achat d'une échelle remorquable en remplacement de l'ancienne échelle qui n'a pas passé l'expertise.

De plus, lors de la réfection du Café de la Gare, l'établissement a dû être fermé pendant une période de 6 semaines. Suite à un contact entre Gastro Fribourg et les tenanciers, ces derniers ont été indemnisés pour perte d'exploitation pour un montant de Fr. 31'464.--

Amortissements supplémentaires Fr. 867'929.90

Avec cet amortissement de Fr. 266'848.20, la construction de la nouvelle déchetterie est complètement amortie. L'amortissement du parc informatique a également été soldé.

## du 7 mai 2013

D'autre part, et suite aux différents investissements réalisés, les réserves suivantes ont été dissoutes : la déchetterie, la provision pour le remplacement du Mowag et la construction d'un collecteur au Bois du Pâquier

### Investissements

Dans ce chapitre, sont présentés uniquement les comptes dont les investissements sont terminés et transférés au bilan.

#### Véhicules du feu

Décision de l'assemblée communale du 14 mai 2007  
pour le budget 2008 Fr. 405'000.--

Utilisation de ce budget sur les années 2008 et 2012 Fr. 405'027.70

Le dépassement de crédit est de Fr. 27.70. Il est largement compensé par le versement de l'ECAB. Le financement du solde de ces achats est assuré par les liquidités courantes. Ces véhicules sont en service, l'investissement est transféré au bilan.

#### Aménagement des salles de classe

Décision de l'assemblée communale du 03.12.2009  
pour le budget 2010 Fr. 280'000.--

Utilisation de ce budget sur les années 2010 à 2012 Fr. 265'391.85

L'investissement est amorti à raison de 3 %, soit Fr. 7'995.--. Il n'a pas été nécessaire de recourir à un emprunt car ces transformations ont été financées par les liquidités.

Ces travaux étant terminés, cet investissement a été transféré au bilan. Les amortissements sont effectués selon la législation en vigueur.

#### Réalisation d'une déchetterie

Décision de l'assemblée communale du 25 mai 2009  
pour le budget 2010 Fr. 700'000.--

Utilisation de ce budget sur les années 2009 à 2012 Fr. 656'696.15

Ces travaux étant terminés, cet investissement a été transféré au bilan. Cet investissement a été complètement amorti sur l'exercice 2012 par :  
Fr. 360'000.-- de dissolution de la réserve constituée à cet effet, et  
Fr. 266'848.20 d'amortissement extraordinaire

#### Fonctionnement :

Total des recettes Fr. 9'909'465.39

Total des dépenses Fr. 9'869'658.87

Bénéfice de fonctionnement Fr. 39'806.52

=====

**du 7 mai 2013**

Investissements :

Total des dépenses	Fr. 1'661'535.35
Total des recettes	Fr. 593'127.15

Perte d'investissement	Fr. 1'068'408.20
------------------------	------------------

=====

Bilan au 31 décembre 2012

Total de l'actif	Fr. 10'693'941.27
Total du passif	Fr. 10'410'287.50

Fortune nette	Fr. 283'653.77
---------------	----------------

=====

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2012	Fr. 283'653.77
Fortune nette au 31 décembre 2010	Fr. 243'847.25

Augmentation de fortune	Fr. 39'806.52
-------------------------	---------------

=====

**Fonds Louis Guigoz**

Le compte de fonctionnement du Fonds Louis Guigoz se présente de la façon suivante :

Les produits, tels que les intérêts des capitaux versés par la commune au taux de 3.5 %, taux préférentiel en raison du caractère d'encouragement aux jeunes étudiants et apprentis, sont de Fr. 8'587.90 et la subvention communale de Fr. 2'600.--, inchangée depuis de nombreuses années.

La principale utilisation est représentée par les montants des bourses d'études que la Commission du Fonds octroie aux jeunes étudiants ou apprentis de la commune, soit Fr. 12'300.--.

Le résultat de l'année dernière est une perte de Fr. 1'112.10. L'augmentation des bourses octroyées correspond à la différence de résultat.

Les comptes 2012 du Fonds Louis Guigoz bouclent comme suit :

Total des dépenses	Fr. 12'300.--
Total des recettes	Fr. 11'187.90

Perte de l'exercice	Fr. 1'112.10
---------------------	--------------

=====

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2011	Fr. 251'106.50
Fortune nette au 31 décembre 2012	Fr. 249'994.40

Diminution de fortune	Fr. 1'112.10
-----------------------	--------------

=====

du 7 mai 2013

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Monsieur Patrick Genoud donne connaissance du rapport de la Commission financière :  
Commune et Fonds Louis Guigoz - Comptes de l'exercice 2012

Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 143'510.35, les comptes présentent un excédent de produits Fr. 39'806.52. Sur la base du rapport du 21 mars 2013 de la fiduciaire Fiduconsult SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2012 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes de la Commune et du Fonds Louis Guigoz.

M. Sylvestre Moret :

2012 a vu l'ouverture à Vuadens des 2 centres logistiques Grisoni et Repond. Avec comme corollaire le stationnement sur ces 2 sites de très nombreux véhicules utilitaires. La loi fribourgeoise régissant l'impôt sur les véhicules automobiles stipule que la taxe de l'impôt communal est attribuée non pas à la commune siège des sociétés mais à la commune où ces véhicules sont stationnés. Ce qui doit être grandement appréciable pour notre commune. Ce serait aussi intéressant de connaître les incidences de cet impôt sur les comptes de la commune. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil communal qu'il nous fournisse 3 chiffres :

Tout d'abord le montant de l'impôt sur les véhicules à moteur en 2011 où il n'y avait pas ces 2 centres logistiques. 2<sup>ème</sup> chiffre que je demande : l'impôt 2012 où ces véhicules ont été stationnés sur notre commune les 2/3 de l'année environ et, 3<sup>ème</sup> chiffre : quel est le montant qui a été budgétisé pour 2013. Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Je prends note de vos questions mais ne suis pas à même de donner des chiffres tout de suite. Ces chiffres seront communiqués lors de la prochaine assemblée. Par contre, j'ai envoyé un mail à M. Michel Brischoux, sous-directeur de l'OCN, datant du 22 mars de cette année, par lequel je lui demandais comment étaient gérés les impôts des véhicules de ces deux sociétés. Donc, on devrait avoir une information d'ici à cet automne. A noter toutefois qu'il y a un certain décalage au niveau du versement par l'OCN des montants des impôts. On reçoit maintenant les versements pour les impôts 2009, 2010 et 2011.

La parole n'est plus demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte les comptes 2012 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz par main levée à l'unanimité.

#### **Tractandum 4.- Nomination d'un membre à la Commission financière.-**

Suite à l'élection de M. Emmanuel Romanens au Conseil communal, un nouveau membre à la Commission financière doit être élu.

M. Daniel Tercier demande si quelqu'un veut soumettre des propositions de personnes pour cette commission.

M. Daniel Bovigny :

Tout d'abord, je profite de la circonstance pour remercier les formations politiques qui ont renoncé à présenter une candidature à la dernière élection, en respectant ainsi la proportionnalité au sein du Conseil communal, proportionnalité qui a été voulue en 2011.

**du 7 mai 2013**

Pour remplacer M. Emmanuel Romanens qui est entré à l'exécutif, je soumetts une proposition au nom du parti socialiste. Il s'agit de M. Fabrice Brodard, né en 1975.

M. Fabrice Brodard habite à Vuadens depuis un peu moins de 2 ans. Il vit avec sa compagne Ioana et leur fille Alice. Il a aussi la garde de ses 2 autres enfants qui vivent chez eux la moitié de la semaine.

Il va rester dans notre commune puisqu'il y bâtit une habitation.

M. Fabrice Brodard a un doctorat en psychologie, il est maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne, il s'occupe de la formation des étudiants en psychologie et de la formation continue des psychologues et autres professionnels de la santé et de l'éducation.

Il est psychologue spécialiste de l'enfant et de l'adolescent, il intervient également comme psychothérapeute dans le centre de consultation psychologique de l'Université de Lausanne. Il accepte cette candidature à la Commission financière.

A noter encore qu'il a enseigné dans les années 1990 durant 2 ans à l'école de Vuadens et qu'il a fait partie du FC Vuadens.

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Daniel Tercier invite l'assemblée à passer au vote.

Le bulletin secret n'est pas requis. L'assemblée communale accepte la nomination de M. Fabrice Brodard à la Commission financière par main levée à l'unanimité.

**Tractandum 5.- Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement.-** M. Daniel Tercier donne la parole à M. Patrick Telfser, Président de ladite commission.

Suite à la démission de M. Pierre-Yves Overney, l'assemblée doit élire un nouveau membre à la Commission d'aménagement du territoire.

Le Conseil communal vous propose M. Christophe Pittet.

M. Christophe Pittet est un enfant du village. Il y a grandi et y vit toujours. Titulaire d'une maîtrise agricole, il travaille sur l'exploitation agricole familiale qui se situe au lieu-dit "En Candy"

Il œuvre en tant qu'officier au sein du corps des sapeurs-pompiers du village.

Connaissant bien son village et voulant apporter ses compétences au sein de cette commission, la Commission d'aménagement et le Conseil communal approuvent cette candidature.

M. Daniel Tercier demande s'il y a d'autres candidatures à la Commission d'aménagement.

Tel n'étant pas le cas, il est procédé au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. L'assemblée communale accepte la nomination de M. Christophe Pittet, en qualité de membre de la Commission d'aménagement par main levée à l'unanimité.

**Tractandum 6.- Désignation de l'organe de révision pour les années comptables 2013, 2014 et 2015.-** M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière, par la voix de M. Patrick Genoud.

**du 7 mai 2013**

Désignation de l'organe de révision pour les années comptables 2013, 2014 et 2015.  
Après un appel d'offres soumis auprès de 8 fiduciaires, la Commission financière a pu constater que 6 dossiers répondaient aux critères demandés. Sur la base d'une analyse sérieuse, la Commission financière propose de désigner la société Multifiduciaire Fribourg SA pour la révision des comptes pour les 3 prochaines années 2013, 2014, 2015.

M. Daniel Tercier remercie M. Patrick Genoud et ouvre la discussion concernant cette fiduciaire.

La parole n'étant pas demandé, il est procédé au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte, par main levée et à l'unanimité, la fiduciaire Multifiduciaire SA en qualité d'organe de révision pour les années comptables 2013, 2014 et 2015.

**Tractandum 7.- Modification des statuts du Triage forestier de la Sionge - Augmentation de la limite d'endettement.-** M. Daniel Tercier donne la parole à Mme Antoinette Moret, déléguée communale au Triage forestier de la Sionge.

Les délégués des communes du bassin de la Sionge, de l'Etat de Fribourg et de la paroisse de Vulruz, membres du Triage forestier de la Sionge ont, lors de l'assemblée générale du 27 novembre dernier, constaté que, sur la base des conditions d'exploitation difficiles relatives à la pente, au type de sol et au volume de bois, la mécanisation devait apparaître dans l'exploitation de nos forêts.

Une étude a été confiée à M. Pascal Roschy de la Haute Ecole Suisse d'Agronomie, filière forestière, afin d'introduire plus de mécanisation dans notre corporation et comment le faire. La réponse est naturellement apparue avec une machine présentant un domaine d'activité étendu.

Ces conclusions se sont rapidement orientées vers une machine de type Menzi A91 telle que présentée à l'écran.

Le comité a demandé à notre forestier, M. Jacques Chollet, une réflexion sur les avantages et les inconvénients qui en découleraient : En voici un aperçu :

- rapidité d'exécution
- diminution des coûts lors d'exploitation de chablis
- autonomie du triage plus élevée
- sécurité améliorée
- remise en état des coupes immédiate
- augmentation du volume coupé par l'équipe
- préparation des layons de travail
- augmentation de la rentabilité économique

Sur la base des comptes 2008/2011, il en ressort les chiffres suivants :

Le montant des travaux confiés à des tiers, le potentiel de bois non exploité, le triage et l'empilage des bois se montent à Fr. 157'335.--;

Le coût annuel de notre mécanisation sera de Fr. 117'778.--;

D'où une plus-value pour notre corporation d'environ Fr. 40'000.--.

du 7 mai 2013

### **Modification de l'art. 25 des statuts**

*Ancien texte :*

La corporation de triage est garante des emprunts contractés (crédits d'investissement). Chaque membre est garant de ces emprunts à concurrence de sa participation selon la clé de répartition prévue à l'art. 19.

La limite d'endettement est fixée à :

- Fr. 200'000.-- pour les frais d'investissement
- Fr. 200'000.-- pour le compte de la trésorerie

*Nouveau texte :*

La limite d'endettement est fixée à :

- Fr. 600'000.-- pour les frais d'investissement
- Fr. 200'000.-- pour le compte de trésorerie

M. Daniel Tercier remercie Mme Antoinette Moret et ouvre la discussion.

M. Maurice Moura :

Vous dites que les forêts ne rapportent pas beaucoup. J'estime qu'il y a trop d'investissement. Anciennement, on travaillait avec les entreprises de la région et, aujourd'hui, on veut acheter une machine neuve sans savoir combien d'heures par année elle va être utilisée.

M. Paul-Henri Donzallaz répond qu'une étude a été faite et il en présente le résultat sur la base d'un tableau projeté à l'écran et dont il ressort ce qui suit :

- l'exploitation des bois avec des tiers coûte Fr. 157'000.--;
- avec l'achat de cette machine, en tenant compte de l'intérêt de l'investissement, de l'amortissement et de l'entretien, les coûts seraient diminués de Fr. 40'000.--;
- jusqu'à maintenant, le triage forestier a toujours fait du bénéfice depuis sa création en 2004. L'année passée, ce bénéfice s'est élevé à Fr. 81'000.--, l'année précédente à Fr. 300'000.--. Le calcul a été établi sur environ 1'000 heures d'utilisation.

M. Maurice Moura :

Je suis placé tout près de la déchetterie. Si vous devez investir pour des machines de chantier, il faut aussi acheter des camions pour évacuer les bennes de la déchetterie. Alors, vous faites tout vous-même et vous ne pensez plus aux autres entreprises.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le Conseil communal pense encore aux autres entreprises. Preuve en est que des travaux vous sont aussi confiés pour le compte de la commune.

M. Maurice Moura :

Cela fait 2 ou 3 ans que je n'ai rien fait pour la commune et je paie plus de Fr. 20'000.-- d'impôts.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Ca fait peut-être autant d'année que la commune n'a pas refait de travaux de ce genre.

M. Maurice Moura :

Quant je vois le trafic qu'il y a à la déchetterie et que des camions sont tous les jours sur place, il faut aussi investir dans des camions. C'est la même chose.

du 7 mai 2013

M. Philippe Thürler :

On voit que des frais ont été retranchés sur les travaux des tiers mais on ne voit pas apparaître les heures du personnel sur le tableau. Il y a bien les frais d'investissement mais où apparaît le personnel qui devra faire le travail ?

M. Paul-Henri Donzallaz :

Il s'agit d'un extrait financier qui concerne justement l'explication de cette machine. En moyenne, entre 2008 et 2011, des travaux ont été confiés à des tiers pour Fr. 157'000.--. Si ces travaux avaient été faits par le triage, le coût aurait été de Fr. 117'000.--, sans augmentation du personnel.

M. Jean-Noël Gobet :

Vous indiquez qu'il n'y a pas d'augmentation de personnel mais, pour les travaux qui seront effectués au moyen de cette machine, il faudra bien un machiniste, même si celui-ci est compté à un minimum de Fr. 50.-- à l'heure, ce qui est loin de correspondre à un tarif d'un machiniste.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Jusqu'à présent, M. François Blanc, qui fait partie de l'équipe forestière depuis la constitution du Triage forestier, utilise la chargeuse existante pour trier et empiler les bois. C'est donc lui qui s'occupera des travaux à réaliser au moyen de la nouvelle Menzi. La chargeuse actuelle sera vendue.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, il est passé au vote. Le bulletin secret étant demandé par un participant, cette demande est soumise à l'assemblée et est appuyée par trois citoyens/ennes. Le quorum du cinquième des participants n'étant pas atteint, le vote a lieu à main levée et l'assemblée communale accepte, par 59 oui contre 10 non, la modification des statuts du Triage forestier de la Sionge telle que présentée.

### **Tractandum 8.- Adhésion à l'Association intercommunale "Sports en Gruyère" .-**

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz

Au sein de l'ARG, (Association Régionale La Gruyère), s'est formé un groupe de travail pour réfléchir à l'avenir du sport en Gruyère. Le représentant de La Sionge est M. Nicolas Hassler, conseiller communal à Sâles.

En préambule, voici un constat :

- la pratique du sport ne correspond pas aux frontières communales (ex. : 43% des membres des clubs sportifs bullois proviennent des communes voisines);
- infrastructures sportives insuffisantes : trois communes - Bulle, Charmey et Broc - subventionnent massivement les autres communes en finançant les infrastructures lourdes (piscines et patinoires);
- maintien de l'exploitation de certaines infrastructures lourdes plus assuré sans coopération régionale. Il y aurait un risque d'accentuation du manque d'infrastructures.

L'ARG s'est défini les objectifs suivants :

Définir un concept directeur de régionalisation des sports en Gruyère dont les buts étaient :

- de faciliter la pratique du sport pour tous et le travail des clubs sportifs en Gruyère en vue d'une meilleure accessibilité aux infrastructures grâce à une coordination et une information optimales;
- d'assurer une utilisation maximale des infrastructures existantes et une égalité de traitement pour tous les utilisateurs;

du 7 mai 2013

- d'assurer une égalité de traitement pour tous les utilisateurs d'infrastructures dans le district.

Après plusieurs séances, il est ressorti que, évidemment, il faut encourager le sport en Gruyère en fondant une nouvelle association de communes. Les communes gruériennes pouvaient s'engager sur 3 volets soit :

1. la régionalisation du financement des installations sportives régionales (piscines et patinoire);
2. la création d'un service régional de coordination des sports;
3. le subventionnement régional des clubs et du sport facultatif pour tous.

Pour l'instant, l'ARG a retenu le 1<sup>er</sup> volet du concept de régionalisation des sports, à savoir la régionalisation des coûts des infrastructures régionales existantes, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle.

Des documents ont été élaborés, soit les statuts de l'Association intercommunale "Sports en Gruyère" que l'assemblée doit approuver ce soir.

Je propose de vous en éviter la lecture puisque ces statuts se trouvaient depuis le 26 avril sur le site internet de la Commune et étaient à disposition au bureau communal. A moins que quelqu'un en souhaite la lecture (il y a 32 articles).

Pour information, toutes les communes qui ont déjà tenu leur assemblée communale ont accepté ces statuts.

De plus, un tableau des charges pour les communes a été établi, selon les comptes 2011 des infrastructures. Bien que projeté à l'écran, ce tableau n'est pas très lisible étant donné qu'il a été établi pour l'ensemble des communes de la Gruyère. La participation de Vuadens sera de Fr. 20'314.50.

La répartition est de 50 % à charge des communes sièges (Bulle, Broc et Charmey) et 50 % répartis entre toutes les communes selon la nouvelle clé de répartition intercommunale.

Avec la nouvelle calculation des clés de répartition du CO, de l'ARG et du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG), la commune économise environ Fr. 15'000.--. Le surcoût n'est donc que d'environ Fr. 5'000.--.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et ouvre la discussion concernant les sports en Gruyère et rappelle le coût annuel d'environ Fr. 20'000.-- que notre commune devrait consentir pour soutenir la patinoire et les 3 piscines.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte, par main levée et à l'unanimité, l'adhésion de notre commune à l'Association "Sports en Gruyère "

### **Tractandum 9.- Décision sur la demande d'étude d'instauration d'un Conseil général .-**

Lors de l'assemblée du 10 décembre dernier, une demande d'étude d'instauration d'un Conseil général a été formulée.

Ce soir, l'assemblée doit se prononcer sur cette demande d'étude seulement.

Si l'assemblée l'accepte, le Conseil communal devra préparer un projet d'instauration de Conseil général et le soumettre au vote lors d'une prochaine assemblée communale.

**du 7 mai 2013**

En cas d'acceptation par l'assemblée, une votation populaire aura lieu.

En cas de refus de l'assemblée de ce soir, la demande d'étude est classée. Elle pourrait alors faire l'objet d'une initiative.

La discussion est ouverte concernant cette demande d'étude d'instauration d'un Conseil général.

M. Nicolas Progin :

Ce Conseil général comporterait combien de membres ?

M. Daniel Tercier :

Ce sera en principe 30 membres mais ce nombre sera déterminé par l'étude que le Conseil communal devra faire pour présenter un projet à une prochaine assemblée communale.

M. Michaël Thorin :

Est-ce qu'un Conseil général abolit les assemblées communales ?

M. Daniel Tercier répond par l'affirmative.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, il est passé au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte, par main levée et par 65 oui contre 18 non, la demande d'étude d'instauration d'un Conseil général à Vuadens.

La prochaine étape sera la présentation de ce Conseil général lors d'une prochaine assemblée.

### **Tractandum 10.- Informations .-**

M. Daniel Tercier communique que le nouveau bureau communal ouvrira ses portes le lundi 3 juin dans les locaux du 2<sup>ème</sup> étage du Café de la Gare, comme indiqué dans le bulletin communal.

### **Tractandum 11.- Divers .-**

M. René Bussard :

Je reviens à charge concernant une restriction du trafic sur la route des Combes.

Ces 2 dernières années, la densité du trafic sur cette route a augmenté considérablement suite à la création de 2 nouveaux quartiers au Carry et sur la route de Cuquerens, sur la Commune de Bulle.

En septembre 2010, l'ensemble des propriétaires de la route des Combes avait demandé la restriction de vitesse sur ce tronçon, entre les fermes des Combes et la Dola, demande qui avait été refusée par la commune à l'époque. Aujourd'hui, ce n'est plus la vitesse mais bien la densité du trafic qui crée problème et rend dangereuse cette route.

Je demande à la commune de se pencher à nouveau sur ce problème et je propose la pose d'une signalisation "bordiers autorisés", ce qui pourrait être fait préalablement à titre d'essai, ce qui devrait être sans grands frais pour la commune. Je tiens à répéter que cette route est de plus en plus empruntée par des habitants de la Commune de Bulle. Ceci ira en augmentant avec les constructions en cours et cette route est extrêmement dangereuse et par moment embouteillée car elle est trop étroite et il est impossible de se croiser.

**du 7 mai 2013**

M. Daniel Tercier prend note de ses remarques. Il fait remarquer que, sauf erreur, les camions ont maintenant disparu sur ce secteur, fait qui est confirmé par M. Bussard.

M. Daniel Tercier a l'impression de la Commune de Bulle a, malgré tout, réussi à exclure les camions de ce tronçon par l'étréitesse de la route qu'elle a réalisée au Carry. Mais le Conseil communal a enregistré cette demande et l'examinera.

M. Bernard Sudan :

Je souhaite obtenir des informations concernant l'accès à Internet ainsi que l'accès à la télévision haut débit dans le village. Certains quartiers sont semble-t-il bien équipés à ce niveau-là. Dans quelle proportion financière la commune s'est-elle investie dans les quartiers jusqu'à maintenant concernant sa participation à l'installation de lignes dans ces domaines ?

M. Daniel Tercier :

Ce sont Le Groupe E et Gruyère Energie qui desservent le village.

M. Bernard Sudan :

Est-ce que la commune participe aux installations.

M. Daniel Tercier :

La commune ne participe pas à ces installations.

M. Bernard Sudan :

Donc, pour toutes les installations existantes dans le village, la commune n'y a pas participé financièrement ?

M. Daniel Tercier :

La commune n'a pas participé à ces équipements. Ce sont des entreprises privées qui équipent le village et, du fait qu'elles encaissent les taxes, elles assument elles-mêmes les équipements.

M. Paul-Henri Donzallaz :

La commune a été sollicitée à un certain moment par Swisscom pour participer à l'équipement du village pour un montant d'environ Fr. 300'000.-- et avait refusé d'entrer en matière. Swisscom était revenu à charge pour un montant équivalent à presque la moitié de cette somme. Cette nouvelle proposition a également été refusée parce que la commune voulait encaisser les taxes du fait qu'elle finançait les équipements.

Depuis le 27 mai, je reçois la télévision, le téléphone fixe et Internet par Gruyère Energie, sous l'enseigne de Net Plus. Cette prestation me coûte Fr. 100.-- par mois.

M. Bernard Sudan :

Habitant au Maupas, j'ai une connexion qui permet tout juste l'accès à Internet. Il y a 2 semaines, un dimanche matin, la connexion a lâché 12 fois. Lorsque je me renseigne auprès de Swisscom shop à Bulle, on me demande où j'habite. Prononçant le nom de Vuadens, on crée des difficultés.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Jusqu'à présent, j'étais connecté à Internet par Sunrise, et ça fonctionnait.

M. Daniel Tercier :

Certaines entreprises offrent Internet, telles que Gruyère Energie et Groupe E. Il y a 4 ou 5 ans, la commune aurait dû investir quelque Fr. 200'000.-- pour amener les câbles partout et sans aucune contrepartie, alors que certaines entreprises le font gratuitement dans une

**du 7 mai 2013**

grande partie du village. Je ne peux malheureusement que vous conseiller de chercher d'autres solutions, voire de changer de fournisseur.

M. Paul-Henri Donzallaz :

A Vaulruz, Swisscom dessert le village et ses prestations fonctionnent, même dans le secteur du Diron.

M. Patrick Genoud :

Je vous remercie d'avoir donné suite à ma proposition concernant le Conseil général. Le groupe dont je parlais la dernière fois s'est étoffé; on est une dizaine maintenant. Pour les gens qui aimeraient un peu plus d'informations ou se joindre à nous, parce qu'il y aura encore plusieurs étapes à franchir, je suis à leur disposition et c'est avec plaisir que je pourrais les mettre au courant un peu plus largement de ce qui a été fait ce soir.

M. Pierre-Yves Overney :

Pour faire suite à l'intervention de M. Sylvestre Moret au sujet des impôts sur les véhicules, j'ai constaté que, lors de la magnifique fête des musiques de Vuisternens-devant-Romont, l'entreprise Repond a fait de la publicité en mentionnant son siège à Bulle et Charmey. Je demande donc si ladite entreprise va déposer son siège social à Vuadens.

M. Daniel Tercier :

Le Conseil communal ne pense pas que l'entreprise Repond va déposer son siège social à Vuadens. Par contre, elle l'a informé qu'elle avait entrepris les démarches pour le dépôt du siège social de l'une de ses sociétés sœurs.

M. Pierre-Yves Overney :

Il s'agit vraisemblablement de Géofortec qui ne génère aucun bénéfice.

M. François Morand :

Pouvez-vous nous informer sur l'avancement des travaux avec l'entreprise Bumotec ?

M. Patrick Telfser :

En l'état, le dossier a été envoyé aux services cantonaux pour examen préalable. Les préavis desdits services sont parvenus cette semaine au Conseil communal. Ils doivent être examinés et pris en considération pour l'élaboration du dossier de mise à l'enquête.

M. Pierre-Yves Overney :

Lors de la séance d'information, il avait été dit que seul le terrain des Kà était encore à disposition. Or, Bumotec était aussi en tractation à Farvagny !

M. Daniel Tercier :

Et également à d'autres endroits !

Aucune autre question ou suggestion n'est formulée. M. Daniel Tercier remercie les participants de leur présence et leur souhaite un bel été et de bonnes vacances.

L'assemblée est levée à 21h10.

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier